

CONCLUSION ET AVIS MOTIVE
CONCERNANT LE PERMIS DE CONSTRUIRE

ARRIVEE LE

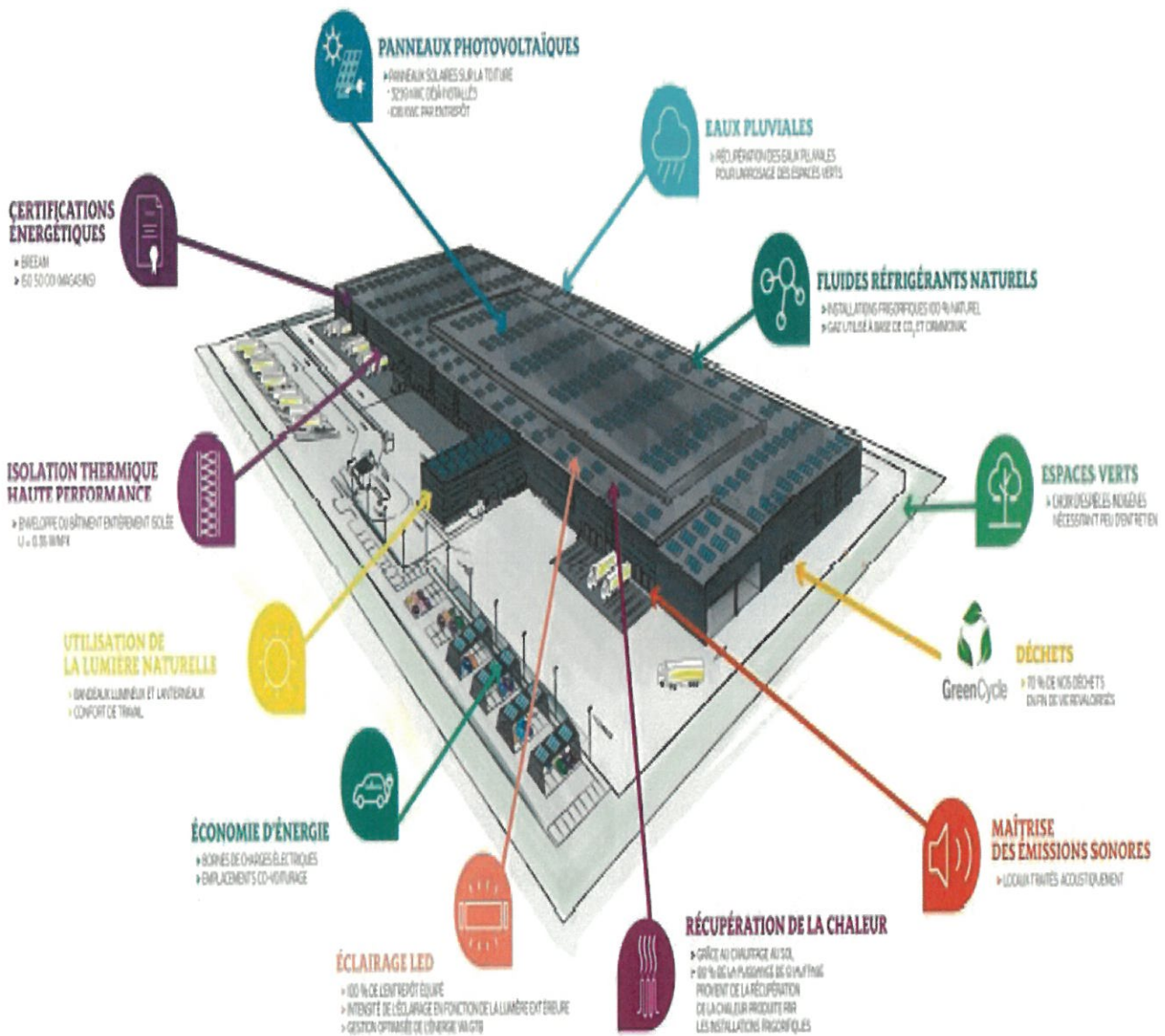
05 JUIL. 2021

Direction de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial

Enquête publique du 30 avril au 31 mai 2021

LiDL

LES ARCS sur ARGENS



Rappel de l'objet de l'enquête

La présente enquête environnementale unique concerne la demande d'autorisation de construire et d'exploiter un bâtiment logistique destiné à l'approvisionnement des magasins LiDL de la région. Le projet a été soumis à autorisation environnementale. Situé sur le territoire de la commune des Arcs sur Argens dans le parc des Bréguières.

Le bâtiment est composé de 11 cellules de stockage de superficie comprise entre 1519 et 8 561m² et incluant un pool palette/recyclage

Des locaux techniques : chaufferie, groupe électrogène, salle des machines ammoniac, local sprinkler, local de charge, transformateur, TGBT, local photovoltaïque.

Le projet envisagé est classé pour la protection de l'environnement conformément aux dispositions réglementaires applicables à ce site qui sont les suivantes : - Articles R 512-46-1 à R 512-46-7 du Code de l'Environnement.

Le site relèvera · du régime de **l'autorisation** pour les rubriques 1450-1, 1510-1,

Le site relève également: · du régime de **l'enregistrement** pour les rubriques 2714-1, 2921-a

Le site relève également: · du régime de la **déclaration** pour les rubriques 1530-3, 1532-3, 2663-2c, 2925 Le site relève également:

· du régime de la **déclaration avec contrôle** pour les rubriques 1511-3, 2716-2, 2910A-2, 4510-2, 4735-1b, 4741-2, 4755-2 Rubriques non classées: · 1185-2a, 1436, 1630, 2663-12711, 2713, 27.18, 4320-2, 4321, 4330, 4331, 5411, 4718, · 4734-1, 4734-2, 4755-1, 4801

Cette enquête publique a été prescrite et organisée par l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2021

du 19 septembre 2019 après ma désignation en tant que commissaire enquêteur par décision n° E19000131/77 du 9 août 2019 du Tribunal Administratif de Toulon. L'enquête s'est déroulée du 30 avril au 31 mai 2021 soit durant trente-et-un jours consécutifs.

II Conclusions et avis du commissaire enquêteur

A l'issue de la présente enquête publique

- * après avoir pris connaissance de la procédure,
- * après avoir pris connaissance du dossier,
- * après avoir visité le site concerné,

Concernant le déroulement de l'enquête :

La consultation du dossier d'enquête était bien hiérarchisé.

La procédure a été respectée

L'insertion de l'avis d'enquête dans deux journaux différents a bien été effectué à deux reprises dans les délais légaux.

L'affichage obligatoire a été respecté

Le dossier d'enquête dématérialisé et téléchargeable a bien été mis en ligne. Le public pouvait y mettre leurs observations.

Le registre à feuilles non mobiles paraphé et coté a été mis à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie des Arcs. Il a été clos par le commissaire enquêteur

Une adresse courriel était mise à disposition du public qui pouvait aussi adresser un courrier papier en mairie à l'intention du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur a assuré les permanences indiquées sur l'avis d'enquête publique

- LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

Le parc des Bréguières prévu pour accueillir des entrepôts de grande logistique, de par sa qualification ISO sur tout le périmètre rassemble toutes les garanties.

Le lot D sera le dernier

La conception architecturale du projet, le lot D, a respecté la philosophie de la conception d'ensemble du parc fondé par la société BARJANE.

Son implantation dans le site ne déroge pas aux règles du PLU (révision simplifiée n°6)

Les axes principaux de circulation sont accompagnés d'aires de stationnement collectif pour véhicules légers, au nord-ouest un parking poids lourd est aménagé .

L'apport de trafic routier ne sera pas très significatif compte tenu des horaires diverses de chargement/déchargement

Afin de pouvoir répondre à la sécurité incendie sur une partie du bâtiment l'épaisseur et l'isolation des murs a été repensée.

Un aménagement paysager sera réalisé ainsi qu'un merlon végétalisé sera mis en place le long de la RDN7 afin de diminuer l'impression de hauteur.

aucune

La gestion des eaux est compatible avec le S.D.A.G.E.

- CRITERES SOCIAUX

- 250 emplois environ seront créés. Plus des emplois indirects. Il serait bien qu'un maximum d'emplois puisse être pourvus localement.

- COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

La zone 1AUZB a été créée pour cette zone de grande logistique. La dernière révision simplifiée (n°6) du PLU permet au projet de s'adapter aux diverses contraintes.

La lettre de la DPVA, la Dracénie, est arrivée hors enquête.

Durant l'enquête publique personne ne s'est manifesté hormis les courriers d'associations de professionnels manifestant leurs encouragements à la société LiDL

Au vu de tous ces éléments,

J'émet un AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation de construction de l'entrepôt logistique lot D à usage d'entreposage de marchandises destinées aux magasins LiDL de la région, déposé par LiDL

LA ROQUE ESCLAPON le 28 juin 2021

DB. CAVO,
Commissaire enquêteur

